

Ministère du Conseil exécutif

**DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS
(programme 04)**

A11D421
E88
1995/96
1
QL
P. gouv.

Cahier explicatif des crédits

1995-1996

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

PROGRAMME 04

DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Ce programme vise à mettre en application les politiques gouvernementales en matière de développement régional et à établir les conditions favorables qui permettront aux régions de prendre en main leur développement.

STRUCTURE BUDGÉTAIRE 1995-1996

Le budget du développement des régions est réparti entre six éléments regroupés dans le programme 04 :

ÉLÉMENTS	CRÉDITS 1995-1996	DÉPENSES 1994-1995	CRÉDITS 1994-1995
1- Secrétariat aux affaires régionales	9 442 900	9 042 100	9 047 100
2- Fonds conjoncturel de développement	9 000 000	7 695 300 (1)	9 000 000
3- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement régional	100 000	0	100 000
4- Développement régional	118 764 400	105 939 800	153 075 000
5- Gestion des engagements antérieurs	15 656 000	14 654 400	20 344 200
6- Bureau des délégués régionaux	801 200	-	-
CRÉDITS À VOTER	153 764 500	137 331 600 (2)	191 566 300

(1) Il faut ajouter à ce montant un transfert de crédits de 561 600 \$ au soutien à l'entrepreneursip, élément 04.

(2) Ce montant ne tient pas compte des crédits virés à d'autres programmes de d'autres ministères (5,6 M \$).

Élément 1 : Secrétariat au développement des régions 9,4 M \$

Cet élément regroupe les frais d'administration du Secrétariat au développement des régions et vise à coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités de développement régional.

Élément 2 : Fonds conjoncturel de développement 9,0 M \$

Le Fonds conjoncturel de développement a pour but de faire face à des situations particulières et exceptionnelles et d'intervenir dans des régions connaissant des difficultés conjoncturelles.

Élément 3 : Provision pour augmenter tout crédit pour la réalisation de projets d'aménagement et de développement 0,1 M \$

Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'oeuvre dont l'urgence des projets et la capacité de réalisation sont démontrées.

Élément 4 : Développement régional 118,7 M \$

Les fonds prévus à cet élément de programme permettront principalement, au fur et à mesure que seront conclues de nouvelles ententes-cadres de constituer un Fonds régional de développement (FRD) pour chacune des régions.

. Fonds régionaux de développement, incluant l'aide aux entreprises et le fonctionnement des conseils régionaux. 43,1 M \$

. Soutien à l'entrepreneurship 2,1 M \$

. Subvention au démarrage des sociétés régionales d'investissement 1,8 M \$

. Soutien au fonctionnement des corporations FAE 2,0 M \$

Transfert de juridiction

. Fonds décentralisé de création d'emplois 67,5 M \$

. Fonds d'investissements locaux 1,2 M \$

. FAE (enveloppe supplémentaire) 1,0 M \$

Élément 5 : Gestion des engagements antérieurs 15,6 M \$

. Fonds de développement régional (FRD) et Fonds des conférences socio-économiques (FCSE) 10,0 M \$

. Remise de capital du programme régional de création d'emplois permanents (Précep) 4,0 M \$

. Autres crédits de fonctionnement (Plan de résorption des effectifs) 1,6 M \$

Cet élément permettra de défrayer des engagements antérieurs.

Élément 6 : Bureau des délégués régionaux 0,8 M \$

Cet élément permettra d'assurer les dépenses de fonctionnement des bureaux des délégués régionaux.